

NANTES, le 30 janvier 2012

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
71 SE/EV

Madame, Monsieur le Délégué Syndical,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pour la réunion des **Délégués du Personnel du 20 janvier 2012**.

**01 /Pare brise, rame Alstom :**

Nous avons beaucoup de remontées conducteurs concernant l'état des pare brises des rames Alstom. En effet la plupart sont rayés coté extérieur et cela diminue fortement la visibilité notamment par temps de pluie. La CFTC vous demande de régler ce problème qui handicape de nombreux collègues.

**Nous remplaçons tous les pare-brise qui nous sont signalés et dont les rayures gênent la visibilité.**

**Sur la fin de l'année 2011, nous avons traité les pare-brise Bombardier qui nous ont été signalés.**

**Par la même occasion, il serait souhaitable que les conducteurs nous signalent le plus rapidement possible lorsqu'ils ont un pare-brise rayé pour faire un relevé vidéo pour identifier l'éventuel coupable.**

**02 / Miroir sortie de dépôt :**

La CFTC réitère sa demande de miroir à la sortie du dépôt de Saint-Herblain (en face du poste de gardiennage). Cet aménagement contribuera à anticiper l'arrivée des bus et éviterai des accidents de barrière ! Il est notable qu'au bèle, grâce aux différentes caméras, il est possible de gérer la rentrée des bus en toute sécurité.

**Ce n'est pas à cet instant une priorité et nous ne sommes pas entièrement convaincus du positif apporté.**

**03 /Réglage feu de traversée routière:**

La CFTC vous demande le réglage du feu de traversée routière à commerce voie 1 lignes 2 et 3 juste après l'arrêt. En effet les tramways sont obligés de venir au pied du TR pour s'arrêter. A cet endroit la circulation piétonne est dense et il est difficile de repartir en toute sécurité une foi le feu obtenu.

**Cette boucle longue distance est en panne. Une étude est actuellement en cours et peut prendre du temps.**

#### **04 /Ajustement des SAE:**

Il est constaté des décalages sur les SAE allant de 30 secondes à 2 minute par rapport au temps réel. La CFTC vous demande pourquoi ? Et quelle solution comptez-vous apporter ?

**Ce problème est observé sur le SAE bus qui a 24 ans. Le dispositif qui synchronise l'heure sur celle de France Inter est en panne, irréparable et n'est pas remplaçable pour cause d'obsolescence. L'heure du central dérive donc, entraînant une dérive au niveau des SAE embarqués. Les régulateurs vont être re-sensibilisés sur ce problème afin qu'ils surveillent l'heure du SAE et qu'ils le remettent à l'heure, le cas échéant. Ce SAE bus sera remplacé fin 2012.**

#### **05 /Vitre Bombardier/Alsthom:**

La CFTC vous demande de pelliculer les vitres et portes intérieures dos chauffeur coté loge. Ceci afin d'éviter en cas de jets d'objets à l'intérieur de la rame que des micro éclats atterrisent sur le conducteur.

**Les parois qui se trouvent juste derrière le conducteur sont pelliculées des deux côtés ainsi que les portes du côté passagers. Il n'y a donc pas de possibilité de micro éclats atteignant le conducteur.**

**De plus, en 25 ans d'exploitation, nous n'avons eu aucune vitre cassée sur les TW Alstom.**

#### **06 /Eclairage sortie dépôt TW Trocardière :**

Tous les matins et tous les soirs la sortie au SM 101 n'est pas toujours éclairée. Et quand elle l'est c'est avec un réverbère sur 3 sur la voie de passage. Le 3 janvier au matin, l'aiguille de sortie de dépôt s'est mise en défaut. L'agent de maîtrise dans le noir muni d'une barre d'aiguille d'une part et du téléphone d'autre part, étant en liaison avec le PCC essayait tant bien que mal de découvrir la panne ! Il lui manquait simplement une 3<sup>ème</sup> main pour tenir la lampe torche ! La CFTC vous demande de remédier à ce manque d'éclairage.

**Nous allons demander une intervention aux IF.**

#### **07 / Elagage ligne 3 :**

La CFTC vous demande l'élagage du passage piétonnier « technique » de Trocardière en direction de Grande Ouche voie 2. Ce couloir qui sert de refuge aux techniciens ne pourrait être emprunté en toute sécurité car les massifs ou les haies débordent sur plusieurs dizaines de mètres. Même constat de Balinière vers 8 Mai.

**La demande a été faite le 6 janvier 2012.**

#### **08 /Vaccination grippe :**

La CFTC vous demande l'affichage d'une note de service rappelant la procédure : à savoir le remboursement du vaccin sur présentation d'un justificatif et la possibilité ou non de se le faire inoculer par le médecin du travail dans le cadre de la visite annuelle.

**Depuis la grippe A (hiver 2009), il n'y a plus de vaccination anti-grippe organisée par l'entreprise. Avec le nouveau contrat Harmonie Mutualité, le vaccin anti-grippe est remboursé par la Mutuelle.**

#### **09 /Séparations entre voie:**

Il existait à la création de la ligne 3 des socles mis entre les voies pour éviter les demi-tours des véhicules. A ce jour il n'en resterait qu'une dizaine sur l'ensemble de la ligne. Les voitures prennent par habitude de manœuvrer sur les voies tramways ayant la fainéantise de faire demi-tour au rond point proche. La CFTC vous demande ce que vous comptez faire pour limiter ces pratiques ? Et où sont passés les socles ?

**Une étude de marché est en cours pour mettre en place des bordures de granit.**

#### **10 /Traversée routière Aimé Delrue:**

Un axe routier se trouvant chaussée de la Madeleine en direction du centre ville permet de tourner à gauche pour repartir vers le CHU. Lorsqu'il passe au vert, le TR passe aussi à la verticale au même moment. Il y a bien un feu tricolore mais mal positionné pour les véhicules. La CFTC vous demande d'aménager ce carrefour, soit en retardant le feu tricolore de quelques secondes, soit en positionnant un R24 pour sécuriser ce lieu.

**Rappel de la réponse n° 615 de novembre 2011 : Il est exact que les utilisateurs de la voie publique ont un vert sur la signalisation lumineuse en même temps que le TR au vertical pour**

**le TW voie 1. Concernant les véhicules tournant à gauche et traversant la plate-forme TW, un feu rouge R11V est installé en barrage de la plate-forme interdisant le franchissement quand le TW a son vertical d'affiché sur son TR.**

**Nous allons prendre contact avec les services concernés de Nantes Métropole pour proposer un décalage dans l'ouverture du vert sur la chaussée de la Madeleine.**

#### **11 - Distributeur Beaujoire**

Le distributeur de la Beaujoire étant inexistant, cela oblige les clients à acheter des tickets à l'unité et par conséquent à faire de la vente « forcée », parce que les tickets demi tarif, par carnet ou 24h ne sont pas disponibles.

Si la direction a peur des dégradations, il n'y en aura pas plus que lorsque le tramway était en service jusqu'à Beaujoire.

SUD vous demande de remettre ce distributeur afin de faciliter la vie des clients et des conducteurs !

**La raison pour laquelle nous n'avons pas de DTT sur Beaujoire est technique. En effet, du fait de la démolition de la ligne sur le site de la Haluchère tramway, Halvèque et Beaujoire ne sont plus raccordés à la multi SEMITAN.**

**Aussi, en accord avec la DC et la DEM, en plus du DTT dans le pôle de la Haluchère, un DTT supplémentaire a été mis en oeuvre sur la station provisoire Hp3.**

#### **12 - Assureurs**

Les contrats des 1ers assureurs arrivent à échéance, SUD vous demande quel est le délai de prévenance pour les assureurs qui souhaitent y mettre un terme ?

**Pour un bon usage : les agents doivent prévenir 3 mois avant le reclassement. Le courrier doit donc parvenir à la gestion avant fin février.**

#### **13 - Question DP de Novembre 2011 - service AD1032**

SUD avait remonté l'information que ce service ne bénéficiait pas des 8 minutes du temps imparti à la rentrée au dépôt pour le 85.04

La Direction avait évoqué un oubli. A ce jour, les conducteurs constatent que l'oubli est toujours d'actualité.

SUD vous demande de faire le nécessaire au plus vite.

**Cela a été fait début novembre. Mais ce cas de figure n'a pas été paramétré, et elles ont à nouveau disparues début décembre. Cette disparition ne s'explique pas. Nous regardons de nouveau.**

**Une régularisation sera faite aux personnes concernées.**

#### **14 - Chauffage tramway**

Depuis le 9 janvier, par souci d'économie, la Direction a pris la décision de ne plus allumer le chauffage dans les rames si la température excède 10 degrés.

SUD vous demande l'installation d'un thermomètre extérieur afin que les conducteurs puissent vérifier et que cette mesure soit également appliquée dans les bureaux

De plus, les rames alstom ont besoin d'être allumées un certain temps à l'avance afin de pallier à certains problèmes techniques.

**Cette mesure a été prise dans le cadre d'une initiative « développement durable ».**

**Il semble que la note ne soit pas respectée totalement et que le seuil des 10° ne soit pas toujours atteint. Nous faisons un rappel mais nous ne mettrons pas de thermomètre.**

#### **15 - Film anti UV tramway**

SUD vous demande que les films anti UV soient systématiquement installés sur les pare- brises lors du changement de ceux-ci. Exemple la rame 375 en M2

Le soleil même en hiver est très désagréable au niveau de la visibilité.

**Notre sous-traitant doit le faire au plus vite. Nous sommes tout à fait conscients de l'effet du soleil l'hiver. Il est plus pénalisant qu'en été.**

#### **16 - Locaux Commerce et Beauséjour**

SUD vous demande l'installation d'un film sur les vitres comme à Greneraie, afin de préserver notre repos.

**La demande est prise en compte par la DID.**

### **17 - Vélo dans les bus**

SUD est dégoûté.

Nous apprenons que les vélos pliants vont être autorisés dans les bus, SUD se demande si la personne qui a décrété cette ineptie utilise au quotidien les transports en commun et est consciente que les bus sont déjà bien assez chargés comme ça (poussettes, fauteuils roulants) nul besoin de nous en rajouter.

SUD vous demande d'abandonner ce projet.

**C'est un projet de Nantes Métropole, en cours d'expérimentation.**

### **18 - Difficultés quotidiennes**

Les conducteurs constatent tous les jours des infractions au code de la route (couloirs de bus occupés par voiture ou camion, feux rouges et stop grillés par des vélos....) En ce moment, c'est la grande mode : les voitures se mettent à cheval sur lignes blanches, empêchant les bus de dégager. Sur les 11, à Graslin, la route se resserre de plus en plus, les ¾ des vélos ne sont pas éclairés, on les voit au dernier moment, etc. Il y a des ordres pour fermer les yeux sur tout cela, au détriment des conducteurs, car ceux-ci ne s'expliquent pas ce laxisme.

SUD vous demande des opérations « coup de poing » en lien avec la police

C'est l'anarchie dans les rues de Nantes au détriment de la sécurité, et de la santé nerveuse des conducteurs qui en ont plus qu'assez de subir toutes ces incivilités.

**Nous remontons régulièrement l'information à la police dans le cadre de nos rencontres mensuelles et trimestrielles.**

### **19 - Primes du 24 et 31 décembre**

SUD demande à ce que cette prime soit appliquée à tous les services qui ont fini après 20 heures, et non pas minuit.

En effet, le réveillon ne commence pas à 0h00 du matin ! Le réveillon pour les conducteurs était inexistant vu l'horaire de débauche.

**C'est l'application de la règle.**

### **20 - Oreillette**

SUD vous demande sur quel Loi se base la Semitan pour interdire l'oreillette ?

**Nous nous référons aux consignes générales d'exploitation pour des raisons commerciales, de sécurité et de protection en cas d'accident.**

### **21 - Agents de Maîtrise**

SUD vous demande que les agents de maîtrise cessent toutes remontrances quand un conducteur est au volant, et avec les usagers dans son dos qui entendent tout. Là encore, nul besoin de nous en rajouter une couche.

Un peu d'intelligence ne nous nuirait pas...et qu'ils se maîtrisent !

**Nous sommes d'accord, c'est la règle. Nous ferons un rappel.**

### **22-Trombinoscope régulateurs**

La CFDT vous demande d'afficher le trombinoscope des régulateurs "du jour" dans la salle de repos de Pirmil, comme cela se fait dans les dépôts.

**Nous allons le faire mais uniquement à Pirmil et du lundi au vendredi, car les moyens d'organisation le permettent (mais pas à Greneraie).**

### **24 - Embauche au P.I.C**

La CFDT vous demande si tous les postulants déjà en place ont réussi avec succès les entretiens. Et qu'advient-il des postulants qui n'auraient pas satisfait aux tests ?

**Les résultats aux tests seront communiqués aux agents d'ici la fin de la semaine 3.**

**Les agents qui auront réussi les tests seront convoqués pour un entretien avec Ph Groux à la DRH et G. Gérot à la DC d'ici la fin du mois de janvier. A l'issue de ces entretiens, la sélection des postulants déjà en place sera arrêtée et lorsqu'ils seront nommés au poste d'agent d'information temps réel au Département Information Clients, ils démarreront, comme tout salarié changeant de fonction dans l'entreprise, une période probatoire d'un an.**

**Les postulants qui n'auraient pas satisfait aux tests poursuivraient leur mission de conseiller commercial au sein du Département Ventes à l'issue du processus de sélection.**

### **25 - Ligne 11**

La CFDT vous demande de faire le nécessaire pour restreindre le stationnement au droit du 22 de la rue de la Mitrie afin de faciliter la circulation et le croisement des véhicules.

**Nous avons évoqué le problème de ce point noir auprès des services de Nantes Métropole d'une manière globale sur le secteur : rue du Pipay, place du 265<sup>ème</sup> RI, rue de la Mitrie, rue Rochettes, rue du 3<sup>ème</sup> Dragon où nous rencontrons des difficultés récurrentes de circulation. Nous avons obtenu la neutralisation de quelques stationnements par la pose de borne plastic (J11) en attendant.**

**Nous espérons des réponses à nos propositions d'aménagement dans le courant du premier semestre 2012.**

### **26 - Badge Semitan Sécurisé**

La CFDT s'interroge pourquoi le nouveau Badge Semitan avec hologramme n'est pas attribué à chaque salarié.

**Les badges plastifiés avec photo scannée sont refaits dès que nous possédons une photo d'identité de qualité.**

**Les agents doivent se faire prendre en photo et c'est pour cela qu'un agent Semitan a passé plusieurs semaines dans les UP et à l'UTR pour photographier, avec un appareil numérique, les agents qui se sont présentés (été 2010).**

**A l'issue de ces prises de photo, nous avons généré les nouveaux badges.**

**Si les agents ne sont pas en possession de ce badge plastifié, c'est que :**

- Ils ne se sont pas faits prendre en photo (diverses raisons).
- Ils n'ont pas récupéré le nouveau badge lors de la distribution des coupons annuels.

**Une deuxième séance de prises de photos a été effectuée fin 2010, début 2011, mais n'a pas encore été traitée.**

### **27 - Miroirs de quai**

La CFDT vous demande de bien vouloir lancer la campagne de réglage des miroirs de quai sur toutes les lignes équipées.

**Nous rappelons que les campagnes sont en mars et septembre, et celle de la ligne 3 a été faite par anticipation le 18 janvier car il y avait des problèmes.**

**Nous rappelons qu'on agit aussi sur signalement.**

### **28 - Parking Bêle**

La CFDT veut attirer votre attention sur un problème qui va de se répéter avec l'arrivée des nouveaux conducteurs et avec le nombre croissant des stages & réunions. Le manque de places du parking du Bêle. Quelles actions envisagez-vous pour éviter le stationnement dangereux et illicite sur les trottoirs devant le dépôt, sachant que les liaisons des navettes pour l'année prochaine semblent contre productives si maintenues à la Beaujoire.

**Ce problème est bien identifié.**

### **29 - Bd Solidarité ligne 23**

La CFDT vous demande pourquoi l'aménagement PMR des arrêts "Cimetière St Clair" n'ont pas été réalisés en même temps que la rénovation du Boulevard.

**Il faut bien distinguer ces 2 types de travaux :**

- **Les enrobés = revêtements = Travaux en surface.**
  - **Les quais bus = Structures lourdes de génie civil = Travaux en profondeur.**
- **Les premiers, sont réalisés dans le cadre de travaux ERS (Entretien / Rénovation / Sécurité) et concernent uniquement les revêtements de chaussée. C'est une intervention de surface d'une épaisseur d'environ 10 cm. Ils sont réalisés dans un temps assez court, parfois une seule nuit, par exemple pour les giratoires. Ces travaux sont planifiés périodiquement en fonction du degré de dégradation de la voirie, due à la circulation.**

- **Les seconds, travaux plus importants et plus délicats. C'est une intervention de structure d'une épaisseur de 60 cm minimum, avec fondations en béton armé, scellements de bordures granit et parfois déplacement de regards de visite des réseaux affleurants. La réalisation d'un quai peut prendre un mois et plus.**

**Les différences de mode d'intervention ainsi que les écarts de durée nécessaires à la réalisation de ces 2 types de travaux les rendent difficiles à coordonner. Ajouté à cela, qu'ils ne sont pas affectés sur les mêmes lignes budgétaires de Nantes Métropole.**

**C'est ce qui explique que Nantes Métropole peut rénover une portion de rue sans toucher aux vieux arrêts de bus. Toutefois, à l'occasion des réunions de coordination de travaux qui ont lieu 2 fois/an dans chaque pôle de proximité, sur nos propositions, Nantes Métropole peut intégrer la réalisation de quais PMR en fonction de l'ampleur des travaux ERS et du budget alloué à l'opération, et ainsi, on peut constater qu'une portion de voirie a été entièrement mise à neuf ainsi que nos quais.**

### **30 - Les nouveaux embauchés et le CE**

Trop de nouveaux embauchés ne sont pas au fait des activités du CE. Dans le parcours d'intégration des nouveaux embauchés, est-il prévu une découverte du C.E. ?

**C'est fait lors de l'accueil de la première journée : remise de brochure et du bulletin d'inscription.**

### **31 – Développement durable**

Depuis le 09 janvier 2012, il est demandé aux conducteurs et conductrices de dépréparer les rames rentrant en journée.

La CFDT vous demande de combien de minutes les services seront modifiés pour tenir compte du temps de préparation.

**Il s'agit de dépréparation partielle.**

**Le temps de dépréparation partielle correspond au temps nécessaire pour appuyer sur un bouton (30 secondes).**

### **32 – Jour de réveillon chez les agents commerciaux**

Chaque année, les JOURS de Réveillon, les administratifs sont autorisés à quitter leur poste une heure plus tôt. Les agents commerciaux aussi.

Cette année, les 24 et 31 étaient un samedi, les administratifs n'étaient donc pas concernés ..... et les agents commerciaux travaillent dorénavant en moyen, finissaient à 17h50.

Fidèles à la tradition, les administratifs se sont vu accordé une heure le VENDREDI soir du 23 et du 30 décembre, mais pas les agents commerciaux terminant normalement à 19h50. Chercher l'erreur ?

La CFDT vous demande pourquoi les agents commerciaux n'ont pas bénéficié du même traitement que les administratifs ?

**Les horaires de service pour les agents commerciaux sont modifiés depuis juillet 2011. Le samedi, la fin de service est fixée à 17h50 au lieu de 19h50.**

**Pour terminer une heure plus tôt, nous aurions dû fermer l'agence de Commerce et le centre d'appels à 16h30.**

**La direction commerciale a souhaité assurer l'accueil et l'information des clients jusqu'à 17h30 comme pour tous les soirs de réveillon des années précédentes.**

**Nous avons par contre fermé l'agence de Pirmil les 24 et 31 afin de pouvoir accorder des congés.**

### **33 - MARCHÉ ARRIÈRE BUS**

Quelles sont les consignes d'exploitation concernant l'utilisation de la marche arrière en bus. La CGT vous demande une explication CLAIRE ET NETTE en prenant en compte les situations suivantes : En ligne, en déviation, en HLP, sur le remisage, sur les terminus.

Merci de préciser qui est tenu pour responsable en cas d'accident.

**La marche arrière est totalement interdite en situation commerciale (en ligne et en HLP), sauf en présence d'un agent de maîtrise. Une seule exception se fait, à vide, pour des configurations particulières : le terminus de Jonelière.**

**La marche arrière est par contre autorisée sur le remisage.**

### **34 - SUIVI DU COURRIER INTERNE**

Serait-il possible de mettre en place un système de "signature pour remise de tout document ou courrier en interne *contre émargement*" ?

Ceci afin de ne pas rester sans preuve de toute démarche auprès de la hiérarchie, ou d'éviter que les courriers se perdent...

**Ce n'est pas gérable.**

### **35 - STATIONNEMENT DE NUIT DEPOT DU BELE**

Que compte faire le responsable du site pour mettre à disposition des stationnements réservés aux conducteurs(trices) de nuit sur le dépôt du Bêle ?

**On étudie la demande.**

### **36 - ACCES BATIMENT SOCIAL**

La CGT vous demande encore une fois, de faire le nécessaire pour nous faciliter l'entrée à nos bureaux en dehors des horaires d'ouverture du bâtiment social.

**Chaque syndicat a le même nombre de clés.**

**C'est compliqué eu égard aux vols qui ont déjà eu lieu.**

**Nous allons tout de même regarder ce qui pourrait être fait.**

### **37- DECLENCHEMENT DES T.R**

Depuis plusieurs mois, sur certaine rame ALSTOM, le déclenchement des feux T.R, ne se fait qu'en boucle courte, malgré plusieurs signalements sur la feuille de route rien avance. La CGT vous demande de régler le problème rapidement.

**Sur les lignes 2 et 3, aucun signalement ne nous a été remonté depuis 1 mois.**

**Sur la ligne 1, la rame 345 a été signalée par le PCC le 12 et 13 janvier. Nous l'avons contrôlée, elle fonctionne bien, cependant nous allons refaire un deuxième contrôle.**

**Par contre, nous n'avons reçu aucun signalement sur les feuilles de route.**

**Nous rappelons qu'il est très important de faire les signalements auprès du PCC et sur la feuille de route.**

### **38 – DUCHESSE ANNE LIGNE 1**

La CGT vous demande s'il est possible de rapprocher les miroirs de quai au plus près du tramway, à la station Duchesse Anne sur la ligne 1?

**La demande est prise en compte par les IF.**

### **39- ESCALIER PIRMIL**

Encore un blessé à cause de cet escalier. La CGT vous demande de le remplacer par un escalier de meunier (droit). Vous aviez vous même pu constater sa dangerosité il y a quelque temps. N'attendons pas le CHSCT pour en arriver à la même conclusion !

**Nous allons regarder pour que personne n'aille sous cet escalier.**

### **40 -VITESSE EXCESSIVE**

LA CGT vous demande comment et avec quoi les agents de maîtrise peuvent déterminer la vitesse d'un bus qu'ils jugent trop rapide ?

Ces mêmes agents ne devraient pas hésiter à informer tout les affrétés (bus et cars) qui utilisent le site de Pirmil sur la bonne gestion de la montée et descente des voyageurs !

Nous ne parlerons pas de tout les véhicules qui n'on rien à faire sur ce lieu !

La loi est soit pour tout le monde soit pour personne ! (...)

**A Pirmil, l'agent de maîtrise est capable d'évaluer si la vitesse est excessive. Il est facile de voir la différence entre 15km/h et 30km/h.**

**Pour les autres véhicules, des rappels récurrents sont faits.**

**Nous allons réitérer le message auprès des agents de maîtrise pour qu'ils interviennent directement auprès des conducteurs des véhicules Lila ou autres.**

### **41 - LE CADEAU DE NOEL REVE**

Si notre patron déclare, dans l'édition de Presse Océan du 30 décembre 2011, n'avoir aucune frustration "matérielle", ce n'est pas le cas des conducteurs de bus devant la machine à café !

A la question : quel est le cadeau auquel les conducteurs aspirent, mais qu'ils n'ont plus ?

La réponse est : Un p'tit café patron !

Hé bien non... Ni à Noël, ni au 1er de l'an !

Et bien NOUS, Monsieur le directeur, NOUS SOMMES FRUSTRES !!! Nous sommes frustrés de voir que la direction ne fait même plus l'effort d'offrir les boissons chaudes à ses employés pendant La période des fêtes !

**Depuis quelques années, nous avons instauré la gratuité sur les distributeurs pour le jour de Noël, et le jour de l'An. Cette année, comme l'année dernière, suivant le calendrier, ces deux jours tombaient pendant un week-end. Or, notre prestataire ne peut effectuer les mises en gratuité que les jours ouvrables puisqu'il n'y a pas d'astreinte pendant le week-end.**

**Nous avons donc choisi le week-end des vœux pour cette gratuité qui a duré 3 jours du jeudi 05/01 fin d'après-midi au lundi 09/01 en matinée, soit l'équivalent du jour de Noël, jour de l'An et la journée des vœux.**

**De plus, la période des vacances étant passée, tout le monde a pu en profiter, notre souhait justement était de ne frustrer personne.**

#### **42 – STATIONNEMENT NEUSTRIE / GRENERAIE**

Les conducteurs du dépôt de Trentemoult devant effectuer une relève à Neustrie ou Grèneraie, rencontrent actuellement des difficultés de stationnement sur les P+R. En effet, à certaines heures (fin de matinée / début d'après-midi), il est très difficile de se garer. La CGT vous demande s'il est possible d'affecter quelques places aux agents de la SEMITAN venant prendre et terminer leur service sur ces sites ?

**Nous rappelons notre réponse constante : NON, nous ne pouvons pas.**

#### **43 – ARRET ST JACQUES**

L'arrêt St Jacques vers Grèneraie (L36, 27, 28, 29, 39, 94 et 98) est supprimé pendant les travaux. Devant une demande d'arrêt qui reste constante, il reste 2 solutions pour les conducteurs :

1° - Ne pas descendre les clients (en expliquant pourquoi), et se faire insulter dans le meilleur des cas...

2° - Faire l'arrêt au risque de causer un accident.

Serait-il possible de mettre un arrêt reporter sur le poteau du cédez le passage à l'entrée du rond point ?

**C'est une solution que nous avons envisagée, mais la place trop restreinte sur le secteur : une sortie de garage, un cédez-le-passage à proximité, aucune possibilité de traversée piétons côté sud du giratoire, pas de trottoir non plus côté hôpital, les rotations des engins de chantier, la zone de rotation de la future grue à flèche ; tous ces éléments nous ont persuadés de supprimer temporairement cet arrêt et de le reporter à la station « Pirmil » située à 150 m environ. Il est physiquement impossible de maintenir un arrêt à proximité dans les conditions minima de sécurité requises pour notre clientèle. La note des RDL explique déjà cela.**

#### **44 – HORLOGES BUS**

Certains bus n'ont pas d'horloge sur le tableau de bord. Lorsque le bus n'est pas équipé de SAE, le seul moyen d'avoir l'heure, est de regarder le moniteur de la girouette qui est en hauteur et pas très lisible.

Est-il possible d'afficher l'heure en mode permanent sur le nouveau matériel numérique qui se met doucement en place ?

**En début de projet, nous avons étudié cette possibilité avec le fournisseur du nouveau matériel mobile. Ce dernier sait afficher l'heure, mais la mise à l'heure ne peut se faire que par le menu de paramétrage du mobile, ce qui veut dire que chaque changement d'heure été/hiver nécessitera une intervention sur tous les 350 terminaux, d'où l'abandon de l'affichage de l'heure sur ce nouveau pupitre radio SEPURA.**

#### **45 – RADIO NUMERIQUE**

La qualité de transmission des nouveaux équipements numériques est plus que médiocre et parfois inaudible ! La CGT vous demande si cette situation est normale ? Si elle est identifiée ? Et si le problème peut être réglé au plus vite ?

**Cette situation n'est pas normale mais est identifiée (elle est apparue après de longs tests sur 18 bus) et nous y travaillons actuellement avec le fournisseur Sysoco qui a bien conscience de la gravité de la situation.**



#### **46 – ACCIDENT DU TRAVAIL**

La CGT vous demande qui décide d'un accident de travail ? Il nous semblait que c'était la sécu qui était seule juge ! Pourquoi des cadres de l'entreprise se permettent-ils d'émettre un doute sur la validité de la déclaration d'un agent ?

**La déclaration est faite auprès de la sécurité sociale mais il est toujours possible de faire des réserves.**

#### **47– JEUNES PERMIS D**

La CGT vous demande d'attribuer des heures de conduites en formation pour les agents de l'UTR qui passent le permis D et qui reste plusieurs mois sans rouler. Cela réduirait le stress lors des premiers tours de roues.

**Pour les ACIC, il n'y a pas de délai :**

**lors de la 1<sup>ère</sup> année, le permis et la FIMO sont obtenus entre le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> mois avant la formation des nouveaux conducteurs dans l'UP (formation à date anniversaire). Pour rappel, dans la FIMO, 12 heures sont réservées à la conduite individuelle.**

**Pour les AAP, le délai est effectivement plus long : le permis est obtenu lors de la 1<sup>ère</sup> année et la FIMO lors de la 2<sup>ème</sup> année. Un complément de pratique existe avec 3 séances de 2h de conduite avant le passage de la Fimo.**

**De plus, il est toujours possible de faire conduire ces agents sur des trajets HLP.**

#### **48 – CONGES ANNUELS**

Pourquoi les agents de maîtrises reçoivent-ils leur formulaire de demande de CA Bien après les agents ? Sans citer de cas, il se peut que des relations d'ordre privé existent entre deux salariés de catégories différentes. La pose de CA en communs et les réservations de locations ou de voyages devient alors un véritable casse tête.

**On fera mieux l'année prochaine pour que tout le monde fasse sa demande de congés en même temps en décembre.**

#### **49 – FEUX DE STOP**

La CGT vous demande d'installer dans les dépôts, un système de miroirs permettant de vérifier les feux de stop des bus lors de la sortie de dépôt.

**Il n'est pas prévu d'équiper les ateliers de miroirs.**

**La vérification peut toujours être effectuée, sur une partie des véhicules, en faisant le tour du bus avant de partir (avec le break valve ou le frein d'exploitation les feux stops s'allument).**

#### **50 - ORGANISATION DU TRAVAIL AUX ATELIERS BUS**

La CGT vous demande si l'arrivée des lignes chronobus va modifier les horaires des agents des ateliers bus concernés ?

**Un groupe de travail est mis en place pour examiner ce point pour homogénéiser les processus entre dépôt.**

#### **51 - BENNES A ORDURES SUR LE SITE DE DALBY**

Prochainement, les bennes à ordures vont être déplacées. La CGT demande que celles-ci soient semi-enfouies pour un déversage avec le chariot plus en sécurité !

**Ces bennes vont effectivement être déplacées pendant les travaux, mais leur position définitive après travaux n'est pas encore figée. De plus, un compacteur va être mis en place. Il faudra voir précisément ses conditions d'accès.**

**Nous étudierons cette possibilité de semi enfouissement quand les choses seront décidées.**

#### **52 – BUG INFORMATIQUE DU 24/12/2011**

Toute la journée du 24 décembre 2011, il était impossible d'acheter des titres de transport ni dans les espaces mobilité, ni sur les quais. Comment avez-vous décidé de gérer cet incident ? Y'a-t-il eu des PV d'établis ce jour là ?

**La coupure informatique du 24/12 est due à une panne du réseau de communication Oméga.**

**L'instruction a été donnée à l'Espace Mobilité et au centre d'appels d'informer les clients à partir des documents commerciaux et de les réorienter vers les relais Tan les plus proches pour l'achat de titres. Pour les distributeurs, ils continuaient à vendre mais uniquement en espèces. La reprise du service normal a été effective en milieu d'après-midi.**

**En ce qui concerne les opérations de contrôle, il n'y a pas eu de remontées particulières liées à cette panne.**

### **53 – CADEAUX NANTES METROPOLE**

Nantes Métropole offre à certains de ses services (police municipale...) et à qui le demande un kit cycliste (gilet, pinces à vélo, lumières avant et arrière). La SEMITAN possède beaucoup de cyclistes parmi ses salariés, serait-il possible de faire la démarche auprès de Nantes Métropole afin que nous bénéficions nous aussi, de ce cadeau au même titre que les éthylo-tests ?

**A voir dans le plan de mobilité !**

### **54 – CHOCOLAT DE NOEL**

Le soir du réveillon de Noël, les conducteurs finissant leur service après minuit se voient offrir une boîte de chocolats. Serait-il possible d'élargir le cercle des bénéficiaires à ceux travaillant le 25 décembre au midi ?

**Avec la mise en place des Chronobus, nous nous interrogeons sur cette pratique et son évolution.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de nos meilleures salutations.

Sylvie DENIS  
Directeur des Ressources Humaines

Prochaine réunion : 17 février 2012